**TEXTE 1 : LE CASNAV**

Groupe 1

Circulaire n°2012-143 du 2/10/12 (organisation du CASNAV)

1. Quelles sont les missions du CASNAV ?

Les missions sont les suivantes :

* Maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l’accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences
	1. Structure d’expertise
* Analyse des remontés du besoin du terrain et recensement des moyens existants
* Repérer les situations de non-scolarisation et les analyser et l’absentéisme
* Réfléchir sur les politiques linguistiques
* Mettre en avant l’interculturalité
	1. Structure de coopération et de médiation
* Coopération entre les partenaires non éducation nationale, commune, services sociaux
* Scolariser les élèves de familles itinérantes et les élèves allophones
* Mobiliser et diffuser des ressources existantes
* Repérer les situations de non-scolarisation et les analyser et l’absentéisme
* Organiser la scolarité des publics

1.3 Structure de ressources et de formation

* Former les enseignants ainsi que les personnes en dehors de l’éducation nationale
* Coopérer et apporter une médiation entre les différents partenaires
* Ressource pédagogique
1. Quels sont les acteurs ?

Dans un premier temps, il y a le CASNAV dans un premier temps, avec les enseignants UPE2A

Puis pour tout ce qui est du travail en collaboration, on trouve :

* Les circonscriptions du 1er degré
* Le CIO
* MLDS : Mission locale de la lutte contre le décrochage Scolaire
* Services académiques
* Chefs d’établissements
* SAIO

Enfin les partenaires :

 - la commune

 - les services sociaux

 - le centre international d’études pédagogiques (pour amener à la passation du DELF)

 - SCEREN-CNDP

 - les institutions universitaires (recherche-action)

1. Quels sont les objectifs assignés à ces acteurs ?
* Maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l’accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences
* Faciliter l’accueil et la prise en charge des élèves
* Maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l’accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences
* Formation des enseignants
* Publication et mutualisation des ressources
* Lutter contre la non-scolarisation et l’absentéisme
* Développer des relations avec les familles